



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports et du Désenclavement



Banque Ouest Africaine de
Développement (**BOAD**)



AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des
Routes)

AVIS D'APPEL PUBLIC INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET :

Sélection de consultants en vue des études techniques d'exécution, des études socio-économiques et Élaboration d'un dossier d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la N4 entre Diourbel-Gossas-Kaolack

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal l'AS QUOTIDIEN du 20 décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu de la BOAD des fonds afin de financer les études techniques d'exécution, des études socio-économiques et l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la N4 entre Diourbel-Gossas-Kaolack, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) d'un Consultant pour réaliser lesdites études.
3. Les services comprennent principalement les études économiques et techniques, les études d'Avant-Projet Sommaire (APS), les études d'Avant-Projet Détaillé (les études géotechniques, topographiques, les études hydrologiques, hydrogéologiques, hydrauliques et les études des ouvrages de génie civil et ouvrages d'art éventuel), les études d'impact environnementales et sociales (EIES), et l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour les travaux de réhabilitation de la N4 entre Diourbel-Gossas-Kaolack.
Le délai estimatif des prestations est de dix (10) mois y compris les périodes d'approbation des livrables par le Maître d'Ouvrage.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de

personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années (2019, 2020 et 2021) ou sur la période d'existence du cabinet, la période la plus courte étant retenue.).

Le Candidat a l'obligation d'informer le Client de toute situation présente ou potentielle de conflit d'intérêt qui risquerait de le mettre dans l'impossibilité de servir au mieux les intérêts du Client.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Un candidat qui présentera plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.

Aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, ne sont admis ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au projet.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement et sur la base des critères ci-après :
 - a. Qualifications générales et spécifiques dans le domaine des études et de la supervision de projets d'infrastructures routières ;
 - b. Organisation technique, logistique et managériale du bureau ;
 - c. Disponibilité d'un réseau d'experts qualifiés dans le domaine.

Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon la grille ci-après.

CRITERES	NOTES
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	15
2. Nombre d'années d'expérience - < 5 ans - Entre 5 et 10 ans inclus - > 10 ans	10 0 point 5 points 10 points
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années à compter de 2012 (joindre les documents justificatifs)	

Avoir réalisé au cours des 10 dernières années au moins 6 projets d'études détaillées de réhabilitation/renforcement/aménagement de travaux routiers (soit 5 points par projet) d'au moins 50km.	30
4. Organisation technique et managériale du cabinet <ul style="list-style-type: none"> - Note de présentation du cabinet : 02 points - Organisation du cabinet : 05 points - Définition des postes : 03 points 	10
5. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels permanents (les attestations de satisfécit ou les pages de garde et de signature des contrats) Nombre d'ingénieurs routiers ou équivalents : <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) Ingénieur: 7 points. • Deux (02) Ingénieurs : 14 points Nombre d'ingénieurs hydrauliciens/hydrologues ou équivalents <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) hydraulicien/hydrologue : 5 points • Deux (02) hydrauliciens/hydrologues : 10 points . Nombre d'économistes des transports <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) économiste des transports : 5,5 points • Deux (02) économistes des transports : 11 points 	35

Le nombre minimum de points requis est de soixante-quinze (**75**). En cas d'ex-aequo, le candidat ayant le plus d'expériences similaires sera retenu.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8H 00 à 17H 00 à l'attention du Directeur général, Monsieur Ibrahima NDIAYE
Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, rue F x David DIOP, Fann résidence – Dakar, - Tel : (221) 33 869 07 51 – E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn ou bfofana@ageroute.sn
8. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées en trois exemplaires (01 original et 02 copies) au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **13 septembre 2022 à 12 heures 30 minutes précises (GMT)**. Les dossiers transmis par courriers électroniques ne seront pas recevables.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE